

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN LOISIRS

REMPLACEMENT RÉGULIER TEMPS COMPLET

PERSONNEL DE SOUTIEN

No concours :	S-2021-2022-21
Titre :	Technicienne ou technicien en loisirs
Lieu de travail :	Service des affaires étudiantes
Statut :	Remplacement régulier temps complet
Personne remplacée :	Stéphane LeBrun
Entrée en fonction :	Aout 2022
Durée :	1 an avec possibilité de prolongation
Horaire de travail :	Selon la convention collective
Supérieure immédiate :	Madame Martine Riou Directrice adjointe des études et des affaires étudiantes

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à organiser des activités socioculturelles ou sportives pour les étudiantes ou étudiants comme complément d'activités à certains programmes d'études ou comme loisirs.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec champ de spécialisation approprié ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne de cette classe d'emploi participe à l'élaboration de programmes et à leur mise en œuvre au moyen d'activités socioculturelles ou sportives. Elle contribue à développer l'engagement social et communautaire.

Elle est appelée à se servir des techniques d'animation afin d'aider les groupes à s'organiser et à se donner des activités. Elle participe au choix des activités, en assure le fonctionnement et en établit le bilan.

Elle encadre et accompagne les étudiantes ou étudiants dans la planification, l'organisation, l'animation et l'évaluation d'activités intramuros ou intercollégiales. Elle recommande et participe au choix de l'équipement et du matériel que le collège met à la disposition des groupes et en assure une utilisation adéquate.

Elle contribue à la rédaction et à la diffusion d'information pour favoriser la participation des étudiantes ou étudiants.

Elle est appelée à coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable et à initier au travail ce personnel.

Elle utilise les outils technologiques de l'information et des communications mis à sa disposition en lien avec les travaux à réaliser.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

ÉCHELLE DE SALAIRE

De 23,82 \$ à 30,82 \$/heure

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard, **le vendredi 8 juillet 2022 à 12 h**, à l'adresse suivante :

**Direction des ressources humaines
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1
Télécopieur : (418) 862-4959
Courriel : nathalie.gamache@cegeprdl.ca**

Le Collège se réserve le droit de soumettre les personnes à des tests sur la maîtrise de la langue française.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.